



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance** : Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2013-04-10 – Budget Assainissement - Amortissements 2011 et 2012.**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu l'article L2321-2 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoires ;*




Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du CGCT, sont tenues d'amortir les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sud Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement doivent être réalisés.

En l'absence d'inventaires des biens à amortir, la Communauté de Communes Sud Territoire a été dans l'incapacité de réaliser les amortissements du budget assainissement sur les années budgétaires 2011 et 2012 et propose de les réaliser à compter de l'exercice 2013 sans rattrapage de ces années.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'absence d'amortissement sur les budgets assainissement 2011 et 2012,**
- **d'autoriser la réalisation des amortissements sur l'exercice 2013 sans rattrapage des années 2011 et 2012.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 JUIL. 2013</b> <b>Et publication ou notification le 10 JUIL. 2013</b></p> <p>Le Président,</p> 	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	---